

FJ2L Group

23 bis rue du docteur pierre teurlay
33910 SAINT DENIS DE PILE
Email : julie.mamouret@fjprevention.fr
Tel : +33971502906



FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE : TRANSPALETTE AUTOPORTÉ R489 CAT 1A

Notre formation autorisation de conduite R489 1A, d'une durée de 3 jours, forme le personnel chargé de la conduite des chariots de manutention, afin de devenir cariste. Le programme, alliant théorie et pratique, leur permettra de conduire ces engins de type transpalette.

La catégorie R489 1A correspond aux transpalettes à conducteur porté (hauteur de levée ≤ 1,20m).

Durée: 21.00 heures (3.00 jours)

Profils des apprenants

- Toute personne débutante ou expérimentée devant réaliser des opérations de manutention à l'aide d'un transpalette ou d'un gerbeur
- Préparateur de commandes au sol

Prérequis

- Etre âgé de 18 ans minimum pour suivre la formation R489 1A
- Etre apte médicalement (certificat de la médecine du travail pour les salariés, aptitudes visuelles, auditives et psychotechniques) compatibles avec la profession

Effectif

Minimum false apprenant(s)

Maximum false apprenants

Accessibilité et délais d'accès

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre cette formation.

3 semaines

Qualité et indicateurs de résultats

Objectifs pédagogiques

- Connaître la recommandation R489, les devoirs et responsabilités des conducteurs de chariots automoteurs de manutention
- Etre capable de réaliser en sécurité, à l'aide d'un chariot de catégories 1A et 1B, les opérations de chargement et déchargement de véhicules, transfert de charges, stockage et déstockage, gerbage et dégerbage
- Obtenir l'autorisation de conduite R489 1A

Contenu de la formation

- Énoncé de la réglementation propre aux chariots automoteurs de catégories 1A R489

- Synthèse et explication sur la réglementation en vigueur en matière de conduite de chariots
- Prendre connaissance de la responsabilité pénale des opérateurs
- Appréhender les responsabilités et qualités du conducteur de chariot
- Comprendre les spécificités mécaniques des transpalettes électriques
 - Synthèse sur la classification des chariots catégorie 1A, 1B
 - Présentation des différents types des chariots et des accessoires
 - Description du chariot automoteur de manutention (suivant la catégorie)
 - Identifier et comprendre de chaque organe des engins
 - Identifier les dispositifs de sécurité propre à l'engin concerné
 - Mise au point sur le centre de gravité de l'engin : de quoi parle-t-on ?
 - Appréhender les notions d'équilibre liés à la machine
 - Visualiser et identifier différents types de palettes
 - Connaître et maîtriser les modalités de maintenance des chariots et les consignes d'entretien
- Conduire les chariots cariste de catégories 1A en respectant les consignes de sécurité
 - Etre en mesure d'assurer la sécurité dans l'entreprise
 - Connaître et respecter les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie
 - Sensibilisation à la manutention et au stockage des produits dangereux
 - Identification des pictogrammes : reconnaître leur sens et leur signification
 - Appréhender les règles particulières applicables à la conduite des chariots
- Maîtriser l'utilisation des chariots automoteurs de manutention R489
 - Connaître et réaliser les vérifications journalières adéquates
 - Se représenter les règles concernant la circulation à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments
 - Appréhender l'utilisation du chariot pour le stockage et le destockage
 - Savoir comment assurer le chargement et le déchargement
 - Réaliser en toute sécurité les manipulations spéciales
- Evaluation de l'atteinte des objectifs pour obtenir son CACES cariste transpalette électrique porté 1A R489
 - Contrôle continu en cours de formation sous forme de questions/réponses, d'analyses de situations, d'exercices
 - Contrôle des connaissances théoriques par questionnaire à choix multiples, suivant le référentiel CNAMTS R 489, réalisé par un testeur habilité: le stagiaire doit obtenir un minimum de 70% de bonnes réponses sur l'ensemble du test, et un minimum de 50% de bonnes réponses sur chacun des thèmes évalués
 - Contrôle des connaissances pratiques par mise en situations, suivant le référentiel CNAMTS R 489, réalisé par un testeur habilité: le stagiaire doit obtenir un minimum de 70% de bonnes réponses sur l'ensemble du test, et un minimum de 50% de bonnes réponses et aucune note égale à zéro sur chacun des thèmes évalués
 - Fiche d'évaluation remplie par chaque stagiaire en fin de formation
 - A l'issue de l'examen, le candidat recevra son certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R489 1A (validité de 5 ans)

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Moyens pédagogiques et techniques

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation